



PROCURATION SPECIALE

329/2022
27/09/2022

Par devant Nous, **BOGUI AKE JEAN ARMEL**, Juge délégué dans les fonctions du Président du Tribunal de Première Instance de Man ;
Assisté de Maître **KOUACOU KOUAME**, Attaché des Greffes et Parquets ;

ONT COMPARU

Monsieur **TIENDREBEOGO GOMDAOGO FIDELE**, né le 01/01/1973 à PADEMA, Président de la société coopérative avec conseil d'administration unité de DANANE (COOP-CA-UDAN);

Monsieur **TIENDREBEOGO DRISSA**, né le 01/01/1999 à DJIGOUEMA, Secrétaire Général de la société coopérative avec conseil d'administration unité de DANANE (COOP-CA-UDAN);

Monsieur **KONOMBO ZOUDOGO**, né le 20/08/1973 à KOFFIKRO/ABOISSO, Trésorier Général de la société coopérative avec conseil d'administration unité de DANANE (COOP-CA-UDAN);

Tous membres de la société coopérative avec conseil d'administration unité de DANANE (COOP-CA-UDAN);

Lesquels ont, par la présente, constitué pour Mandataire Spécial:

Monsieur **DIABATE MOLAMINE**, né le 22/02/1992 à DALOA, Carte Nationale d'Ivoirienne N° C 0111 9106 67 du 07/01/2016 à ABIDJAN;

A l'effet d'agir au nom et pour le compte de la société coopérative avec conseil d'administration unité de DANANE (COOP-CA-UDAN);

De représenter ses intérêts auprès des autorités administratives et des tiers ;

D'accomplir les tâches administratives, les transactions commerciales, financières et bancaires, pour son développement et le bien-être de ses membres ;

GROSSE

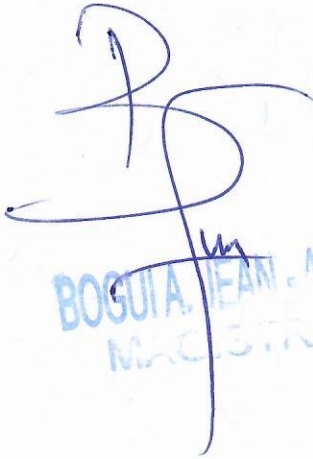


En foi de quoi, le présent mandat donné est valable pour la campagne 2022-2023 ou jusqu'à la révocation expresse du mandat ;

DONT ACTE EN BREVET

Fait à Man, le 27/09/2022

LE PRESIDENT


BOGUIA JEAN ADAME
MAGISTRAT

LE GREFFIER EN CHEF


M. DIACOU Kouamé
Attaché des Greffes
et Parquets

LES MANDANTS

TIENDREBEOGO GOMDAOGO FIDELE



TIENDREBEOGO DRISSA



KONOMBO ZOUDOGO

